

Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PRÉVOST

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Prévost, tenue à la salle Saint-François-Xavier, située au 994, rue Principale à Prévost, le lundi 16 septembre 2024 à 18 h. La présente séance s'est ouverte à 18 h.

Sont présents à cette séance les membres du conseil : M. Joey Leckman, Mme Michèle Guay, Mme Sara Dupras, M. Pierre Daigneault, tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Paul Germain, maire.

Sont absents à cette séance les conseillers M. Pier-Luc Laurin et M. Michel Morin.

Assistent également à cette séance, Me Laurent Laberge, directeur général et greffier adjoint, et Mme Catherine Nadeau-Jobin, directrice générale adjointe et trésorière.

1.

1.1

25939-09-24

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Sara Dupras et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, modifié par le report des points suivants :

- 3.1 « Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement SQ-900-2022-11 amendant le Règlement SQ-900-2022 Stationnement et circulation (Autorisation de stationnement rue Chopin en période hivernale) »; et
- 12.1 « Gestion de personnel - Direction de l'ingénierie ».

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres présents du Conseil municipal sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

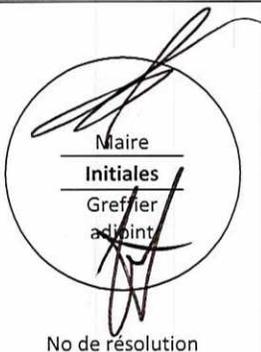
1.2

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le Conseil municipal constate que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du Conseil municipal, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19.

2.

2.1



Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost

25940-09-24

**APPEL DE PROJETS 2024 – TERRITOIRE LABORATOIRE EN TRANSPORT
INNOVANT – FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – VOLET 3**

CONSIDÉRANT que la municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord (MRC) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ont signé une entente en novembre 2023, dans le cadre du Fonds régions et ruralité, afin de mettre sur pied le projet Signature innovation de la MRC : «Territoire laboratoire en transport innovant»;

CONSIDÉRANT que la MRC a lancé un appel de projets visant à financer des projets d'expérimentation supervisés de véhicules innovants en sites urbains et ruraux sur l'ensemble du territoire de la MRC de La Rivière-du-Nord;

CONSIDÉRANT que la Ville de Prévost en collaboration avec l'Institut des véhicules innovants (IVI) et, le cas échéant, d'autres partenaires municipaux, désirent soumettre le projet PAC MAP 2.0 dans le cadre dudit appel de projets 2024 de la MRC de la Rivière-du-Nord;

Il est proposé par M. Pierre Daigneault et résolu unanimement :

1. Que le conseil municipal autorise la Ville à soumettre en collaboration avec l'Institut des véhicules innovants et, le cas échéant, d'autres partenaires municipaux, le projet PAC MAP 2.0 relatifs aux opérations d'entretien hivernal et de déneigement.
2. D'autoriser le directeur général à signer l'ensemble des documents relatifs à l'appel de projets 2024.
3. Que le directeur général agisse comme premier répondant dans le cadre dudit appel de projets.

3.
3.1

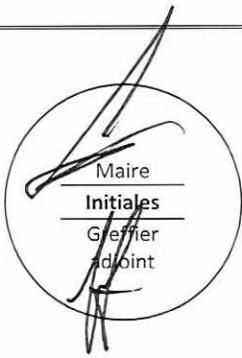
**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT SQ-
900-2022-11 AMENDANT LE RÈGLEMENT SQ-900-2022 STATIONNEMENT ET
CIRCULATION (AUTORISATION DE STATIONNEMENT RUE CHOPIN EN PÉRIODE
HIVERNALE)**

Tous les élus présents sont d'accord pour que ce point soit reporté à une séance subséquente.

5.
5.1

25941-09-24

**TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES URBAINES SUR LE
BOULEVARD DU LAC-SAINT-FRANÇOIS – CONTRAT ING-SP-2022-03 –
ACCEPTATION FINALE**



No de résolution

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Ville de Prévost

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a octroyé le contrat ING-SP-2022-03 « Travaux de réfection des infrastructures urbaines sur le boulevard du Lac-Saint-François » à la compagnie *Construction T.R.B. Inc.* relativement à travaux de réfection des infrastructures existantes du boulevard du Lac-Saint-François avec construction de bordures et trottoir et ajout d'éclairage;

CONSIDÉRANT la recommandation de Benjamin Metcalfe, ingénieur de la firme *EFEL Experts Conseils Inc.*, en date du 5 septembre 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation de Vincent Lafontaine ingénieur, chargé de projets, en date du 5 septembre 2024;

CONSIDÉRANT que la trésorière déclare disposer des fonds nécessaires pour effectuer la dépense à même Règlement 797;

Il est proposé par M. Joey Leckman et résolu unanimement :

1. D'autoriser l'acceptation finale des travaux réalisés par la compagnie *Construction T.R.B. Inc.*, dans le cadre du contrat ING-SP-2022-03 « Travaux de réfection des infrastructures urbaines sur le boulevard du Lac-Saint-François », en date du 5 septembre 2024.
2. Qu'une somme de quarante-neuf-mille six-cent-quatre-vingt-quatorze et soixante-quatre cents (49 694,64 \$), plus taxes, représentant la retenue de garantie, soit payée à l'entrepreneur.
3. Que si des dénonciations de contrat ont été transmises à la Ville conformément à la Loi, le paiement du présent décompte est conditionnel à la réception de l'ensemble des quittances requises.
4. D'autoriser la Direction des finances à disposer de cette somme conformément aux termes de la présente résolution.

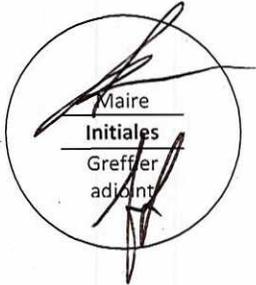
5.2

25942-09-24

RESURFAÇAGE DU PONT SHAW ET RUES DIVERSES – APPEL D'OFFRES PUBLIC ING-SP-2024-55 – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public numéro ING-SP-2024-55 dans le journal *Info Laurentides* du 21 août 2024 et sur le *Système électronique d'appel d'offres (SÉAO)* pour Travaux de resurfaçage pont Shaw et rues diverses;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions qui a eu lieu le 16 septembre 2024 et qui se lit comme suit :



No de résolution

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Ville de Prévost

Soumissionnaires	Montant sans les taxes	Montant avec les taxes
Pavages Multipro Inc.	540 530,32 \$	621 474,74 \$
Roxboro Excavation Inc.	580 126,11 \$	667 000,00 \$
Uniroc Construction Inc.	628 419,88 \$	722 525,76 \$
LEGD Inc.	680 835,54 \$	782 790,66 \$
Les Entrepreneurs Bucaro	797 219,78 \$	916 603,44 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de Lamine Chakhari ingénieur, chargé de projets, direction de l'ingénierie, en date du 16 septembre 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation de Me Caroline Dion, greffière, en date du 16 septembre 2024;

CONSIDÉRANT que pour les travaux du Pont Shaw, la trésorière déclare qu'elle disposera des fonds nécessaires pour effectuer la dépense d'un montant de 127 905 \$ avant taxes à même le Règlement numéro 832 décrétant des travaux de voirie dans certaines rues de la ville et autorisant un emprunt nécessaire à cette fin;

CONSIDÉRANT que pour les autres travaux prévus à l'appel d'offre, pour un montant de 412 625,32 \$ avant taxes, la trésorière déclare disposer des fonds à même les postes budgétaires 02-320-00-415 et 03-310-00-000; et qu'un montant de 112 625,32 \$ avant taxes sera financé à même les revenus supplémentaires de l'année 2024;

Il est proposé par Mme Michèle Guay et résolu unanimement :

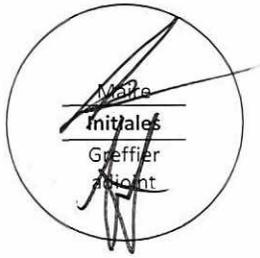
1. D'octroyer le contrat ING-SP-2024-55 « Resurfacement du pont Shaw et rues diverses » au plus bas soumissionnaire conforme, soit *Pavages Multipro Inc.*, pour un montant total de cinq cent quarante mille cinq cent trente dollars et trente-deux sous (540 530,32 \$), plus taxes.
2. Que les documents d'appel d'offres, la soumission de l'entrepreneur et la présente résolution fassent office de contrat.
3. D'autoriser la Direction des finances à disposer de cette somme conformément aux termes de la présente résolution.

8.

8.1

25943-09-24

PROLONGATION – ENTENTE AVEC LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HIPPOLYTE RELATIVEMENT À LA FOURNITURE DE



No de résolution

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Ville de Prévost

SERVICES EN GESTION DE LA SÉCURITÉ INCENDIE – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que les villes de Prévost, Saint-Jérôme et la municipalité de Saint-Hippolyte ont signé en juin 2019 un protocole d'entente relatif à la fourniture de services en gestion de la sécurité incendie par la Ville de Saint-Jérôme à la Ville de Prévost et à la Municipalité de Saint-Hippolyte et que ce protocole vient à échéance le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT que les parties collaborent actuellement pour la création d'une régie intermunicipale ayant comme objectif de regrouper leurs services incendie;

CONSIDÉRANT que les parties à l'entente souhaitent renouveler le Protocole pendant que ces démarches sont en cours;

Il est proposé par Mme Michèle Guay et résolu unanimement :

1. Que le conseil municipal autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant conjointement avec le directeur général ou la greffière à signer l'avenant #1 modifiant le protocole d'entente relatif à la fourniture de services en gestion de la sécurité incendie par la Ville de Saint-Jérôme à la Ville de Prévost et à la municipalité de Saint-Hippolyte.
2. Qu'un préavis de 6 mois soit prévu et donné advenant que le projet de régie intermunicipale soit abandonné.

12.

12.1

GESTION DE PERSONNEL - DIRECTION DE L'INGÉNIERIE

Tous les élus présents sont d'accord pour que ce point soit reporté à une séance subséquente.

12.2

25944-09-24

GESTION DE PERSONNEL - SCFP

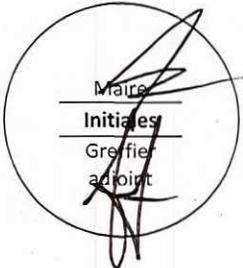
CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général après avoir complété une enquête;

Il est proposé par Mme Michèle Guay et résolu unanimement

1. Que le contrat de travail de l'employé # 320143 soit résilié en date du 16 septembre 2024.

14.

14.1



No de résolution

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Ville de Prévost

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de questions s'est tenue, conformément au règlement de régie interne, et ce, de 18 h 31 à 18 h 31.

15.

15.1

PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLERS

Aucun conseiller n'est intervenu durant la période d'intervention des conseillers.

16.

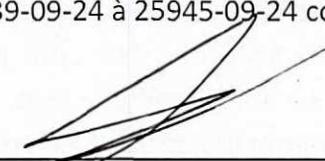
16.1

25945-09-24

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Sara Dupras et résolu unanimement que la présente séance soit et est levée à 18 h 32.

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions numéros 25939-09-24 à 25945-09-24 contenues dans ce procès-verbal.



Paul Germain, maire

Je, soussigné, certifie que chacune des résolutions numéros 25939-09-24 à 25945-09-24 consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la Ville de Prévost à sa séance tenue le 16 septembre 2024.



Me Laurent LaBerge, greffier adjoint